

Ministère de la Justice
Secrétariat général
13, rue Érasme
Centre administratif Pierre Werner

L-2934 Luxembourg

procedure-legislative@mj.etat.lu

Luxembourg, le 5 décembre 2025

Demande d'avis - PL 7919

Mesdames et Messieurs,

Nous revenons vers votre courriel du 6 octobre 2025 dans le cadre du projet de loi sous rubrique.

L'Association Luxembourgeoise de la Médiation et des Médiateurs Agréés (ALMA) est favorable au projet de loi et encourage son entrée en vigueur dans sa forme actuelle.

L'ALMA propose d'accompagner sa mise en pratique notamment au niveau des réunions d'informations prévues dans l'article 1251-20-1 du Nouveau code de procédure civile.

Meilleures salutations,



SE Kossmann
Co-Présidente

ALMA
ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE DE LA MÉDIATION
ET DES MÉDIATEURS Agréés

Association Luxembourgeoise de la Médiation
et des Médiateurs Agréés, a.s.b.l.
B.P. 2465
L-1024 Luxembourg
www.alma-mediation.lu

R.C.S. Luxembourg F.1124
Sitz:
87, route de Thionville
L-2611 Luxembourg